



Nancy, le 7 mai 2020

Conférence téléphonique du 6 mai 2020 avec la direction

La direction a reçu la boussole nationale qui conditionne le Plan de Reprise d'Activité (PRA).

Avant le 11 mai tout est interdit sauf quelques activités autorisées, à compter du 11 mai, tout devrait être autorisé, sauf ce qui sera interdit. La Meurthe_et_Moselle est classée « rouge vif » selon 3 critères :

- niveau du virus : le département est classé « vert » car le virus circule peu,
- potentiel de traçage : on teste, si positif mise en quatorzaine et on répertorie les contacts... Sur ce critère, l'indicateur du département est « vert »,
- la tension sur les services du CHRU : le département est classé « rouge ». Le nombre de lits a été multiplié par deux en réanimation mais incapacité de tenir dans la durée par manque de lits, de personnel, de médicaments...

Conséquences : les parcs et jardins resteront fermés, pas de reprise programmée pour les collèges et lycées, les élèves du primaire reprendront progressivement à partir du 12 mai, la reprise du transport scolaire est programmée. Les maires devront se justifier s'ils décident de ne pas ouvrir les écoles de la commune. Pour le moment le recteur ne peut se prononcer sur le nombre d'écoles ouvertes. Est-ce que le périscolaire fonctionnera ??? Combien y aura-t-il d'enfants par classe ???

Le taux d'activité augmente selon la direction, mais reste aux alentours de 50 % des effectifs (30 % en présentiel et 20 % en télétravail)

Un message a été envoyé à tous les agents : le 11 mai, il ne se passera rien de plus que le 7. On avance avec grande prudence.

Une réflexion par pôles va être initiée la semaine du 11 pour classer les activités sous forme de priorités de 1 à 3. Le PRA fait le point sur les priorités 1 et montera en puissance sur les priorités 2 (métiers par métiers, puis services par services...)

Quels sont les agents mobilisables pour assurer les priorités ? Combien de personnes peuvent revenir travailler avec toutes les garanties sanitaires en présentiel ?

Une cinquantaine d'agents dits « en fragilité » ne sont pas équipés pour assurer du télétravail. La priorité est de les équiper dans le respect sanitaire (gestes barrière, etc ...)

5 portables attendus, on étudie l'utilisation des minis-micro... Mais le nombre de télétravailleur se heurte au rationnement du nombre de connexion à distance pour des raisons de sécurité.

Les priorisations seront ensuite déclinées services par services. Autour du 20 mai, on devrait y voir plus clair.

Le nombre d'agents en présentiel va forcément se développer.

On doit reprendre l'accueil au guichet, uniquement sur rendez-vous. Les agents doivent être protégés : accueils munis de plexi (fabriqués par le SDNC, ils devraient être livrés la semaine prochaine). Les « accueils physique debout » protégés sont au nombre de 16 sur le département : 4 à Nancy, 3 à Longwy, 2 à Vandœuvre, Toul, Lunéville et Pont à Mousson et 1 à Briey.

L'ouverture est prévue à compter du 18 mai, avec vigile. Ne rentreront que les personnes ayant pris rendez-vous. Les vigiles seront situés à l'extérieur, ils contrôleront qu'il y a bien eu prise de rendez-vous et ne feront entrer qu'un nombre restreint de contribuables en même temps. Les vigiles seront munis de toutes les informations, sous forme de dépliants, invitant les contribuables à prendre rendez-vous.

Lors de la dernière réunion avec les chefs de service, il leur a été expressément demandé de prendre contact avec tous leurs agents et en particulier ceux absents depuis le 17 mars afin d'appréhender leur état psychologique en vue de la réintégration dans les services.

Pour les SIE : pas d'accueil sans rendez-vous, on privilégie le tout informatique. La seule caisse ouverte à Nancy est celle de la rue des Ponts. Les autres réouvertures feront l'objet de la réflexion qui sera menée en cours la semaine prochaine. Quoi qu'il en soit, l'accueil des publics ne pourra se faire que dans les accueils protégés.

Qu'en est-il de l'accueil des frontaliers ? Ils seront contactés par mails ou courriers directement par la DG pour organiser les éventuels rendez-vous afin d'éviter un trop grand afflux sur les sites concernés.

Site de la DDFIP rue des Ponts : coupure totale d'eau ce jour, qu'en est-il si la réparation n'est pas effectuée d'ici ce soir ??? Lavage des mains, approvisionnement des toilettes... ça pose un certain problème pour le respect des gestes barrières. Le site sera ouvert aux agents demain ??? pas de réponse ferme, on avisera en fonction. La panne serait en passe d'être réparée à l'heure où se tient notre audio conférence.

Plusieurs audio conférences sont prévues dans les jours à venir : particulier, pro, etc ... puis métiers par métiers déclinées sous formes de priorités...

Point sur la campagne IR :

Le nombre de télédéclarants est en augmentation de 33 %.

E-contact: bonne prise en charge par les SIP et PCR (le PCR en a traité 58 %)

Saisie des 2042 : soutien des services de contrôle et de la division des particuliers. On va renforcer les équipes de saisie par des agents actuellement positionnés sur des missions non prioritaires.

Un pas à pas a été élaboré pour une approche facilitée de la saisie par les agents dont ce n'est pas la mission. En attente du bilan de campagne.

Point Gestion Publique :

Audio avec les comptables SPL lundi matin. La reprise progressive des missions prioritaires 2 et 3 est dépendante des ordonnateurs et de la reprise des écoles.

Une aide au CHU de Nancy est apportée. La situation des hôpitaux de Lunéville et Toul va être étudiée en comparant les situations février 2019/février 2020.

On assiste à une reprise de l'activité des bannettes hélios. La reprise des activités de recouvrement est en attente de consignes nationales.

Fiscalité Professionnelle :

Fonds de solidarité des professionnels : 15 millions d'euro ont été versés à 11864 entreprises

On est attentif au versement du crédit de TVA

Situation sanitaire :

Priorisation de la démarche globale : nettoyage, mise à disposition de distributeurs de gel avec utilisation obligatoire (dans l'intérêt du collectif).

Concernant les masques, on en a quelques-uns (masques chirurgicaux jetables) en priorité pour les personnels en trésoreries hospitalières sur le site des hôpitaux « CPN de Laxou ». Fourniture à la DDPP.

La prochaine livraison se fera au niveau de la Préfecture., à charge pour elle de les redistribuer aux administrations dont celles des Finances (environ 900 pour la DDFIP54, délégations, CIS compris).

En ce qui concerne les masques en tissus ??? aucune info pour le moment.

On attend la montée en puissance progressive des livraisons.

Qui doit utiliser les masques ? Les personnes exposées et éventuellement celles utilisant les transports en commun. Si c'est obligatoire de porter un masque dans les transports en commun, qui doit les fournir ??? Si c'est l'employeur, ce sera fait.

Porter des masques dans les bureaux n'est pas obligatoire. On ne peut pas l'imposer aux agents.

Infos diverses :

La reprise de la restauration collective rue des Ponts et à la Cité le 18 mai est envisagée. Solidaires sera attentif à ce que toutes les précautions et règles de distanciation soient respectées dans une période où restaurants, bars et autres lieux de rassemblement sont interdits d'ouverture.

Les 3 agents en suspicion covid19 sont toujours en arrêt. Un certificat de leurs médecins traitants sera demandé pour leur retour. A tester éventuellement.

Les agents en ASA ont été informés des nouveautés.

Les services civiques resteront chez eux. Les auxiliaires, à ce jour, ne reviendront pas dans les services, voir pour la période estivale.

Les remboursements domicile-travail ont été maintenus bien que les abonnements soient suspendus. Affaire à suivre

Les autorisations d'absences sont reconduites jusqu'à fin mai. Pour après : pour les agents en santé fragile, le problème ne se pose pas. Pour les ASA garde d'enfants, à compter du 2 juin, ça va changer, si problème de garde justifié, l'autorisation perdue ; si c'est un choix perso, l'agent se met en congé.

Les inscriptions pour les concours A et A pro sont ouvertes.

Note congés :

La déclinaison départementale de la note DG est en cours.

Le cas par cas sera étudié à la DDFIP54 par chaque chef de service.

Mais dans l'esprit et pour un agent travaillant à temps complet :

- Quelqu'un qui n'a pas travaillé sur la période, on lui prend 5 jours d'ARTT pour la période du 16 mars au 16 avril et 5 jours du 17 avril à la fin de l'état d'urgence.

- Quelqu'un qui a travaillé en présentiel ou en télétravail toute la période, on ne lui prend pas de congés.

- Quelqu'un qui n'a pas travaillé toute la période, on applique le prorata.

Vos représentants de Solidaires finances publiques 54 ont soulevé le problème du report des congés 2019. En effet les agents qui depuis le 16 mars étaient en Asa, pour toutes raisons jusqu'au 30 avril 2020 n'ont peut-être pas reporté leur solde de congés 2019 sur le CET. Bien que M. Babeau nous dise que les chefs de services ont dû informer les agents aucune alerte sur Ulysse 54 n'a été diffusée et encore moins à tous les agents. Le directeur sur ce point affirme qu'il n'y aura aucune rigidité certes mais nous connaissons tous la rigidité du système paramétré de sirhius.

Pourquoi se voir piquer des jours 2020 ??? si on n'a pas utilisé ou perdu des jours 2019, faute d'infos en cette période de confinement !!

« La stratégie consiste à continuer à tirer pour faire croire à l'ennemi qu'on a encore des munitions. » Winston Churchill

Prenez soin de vous et de vos proches